Delémont, le 21 septembre 2021

MESSAGE RELATIF AU VERSEMENT DU SOLDE DÛ PAR L'ÉTAT POUR L'INVESTISSEMENT LIÉ AU CENTRE DE RÉÉDUCATION SUR LE SITE DE PORRENTRUY DE L'HÔPITAL DU JURA

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet en annexe un projet d'arrêté portant sur un crédit supplémentaire visant à verser le solde dû par l'Etat pour l'investissement lié au centre de rééducation sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura.

Il vous invite à l'accepter et le motive comme suit.

Historique

Décision de principe du Parlement

Le Parlement, par arrêté du 23 novembre 2005 portant modification du plan hospitalier, a accepté le regroupement des prestations de rééducation sur le site de Porrentruy. La volonté était de créer un centre de compétences en matière de rééducation de dimension cantonale, voire intercantonale, à Porrentruy et par là de faire de la rééducation et de l'orthopédie le cœur des missions du site de Porrentruy.

Le centre de rééducation de l'Hôpital du Jura sur le site de Porrentruy a été mis en fonction en 2012.

Mode de financement et bases légales

Selon le droit en vigueur alors, soit la loi du 22 juin 1994 sur les hôpitaux (ci-après LH), l'Etat finançait entièrement les investissements courants de l'Hôpital du Jura par le système d'enveloppes (exploitation et investissements). Pour les nouvelles constructions (soit pour la construction du centre de rééducation), l'Etat les finançait par la voie du crédit de construction selon l'art. 69, alinéa 1, lettre b LH, loi depuis abrogée.

Le Parlement a octroyé par arrêté du 18 février 2009 un crédit de construction pour la réalisation du centre de compétences en rééducation (article 1, alinéa 1, de l'arrêté). Or, l'Etat ne disposant pas du budget nécessaire, l'Hôpital du Jura a été autorisé à recourir à l'emprunt pour financer le crédit de construction. La charge financière induite (intérêts et amortissements) est admise au compte d'exploitation de l'Hôpital du Jura (article 1, alinéa 2, de l'arrêté). La participation de l'Etat intervenait par l'intermédiaire des enveloppes budgétaires annuelles d'exploitation et d'investissement allouées à l'Hôpital du Jura (article 1, alinéa 3, de l'arrêté). Le montant octroyé n'a donc pas été versé en une fois, mais payé par tranches annuelles (ou annuité) comprenant l'amortissement de la dette bancaire (amortissement financier) et les intérêts bancaires, et cela jusqu'à concurrence du montant total octroyé par le Parlement.

Un changement du mode de financement des prestations, introduit par la LAMal, s'est effectué en 2012 avec l'entrée en vigueur de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers en remplacement de la loi du 22 juin 1994 sur les hôpitaux. Le nouveau financement hospitalier prévoit que le tarif LAMal inclut les charges d'investissement qui sont désormais co-financées par les cantons et les assureurs-maladie (55% à la charge de l'Etat et 45% à la charge des assureurs).

L'article 59, alinéa 2, de la loi sur les établissements hospitaliers prévoit que les dispositions transitoires de la loi du 22 juin 1994 sur les hôpitaux relatifs à la reprise des actifs et passifs et aux dettes des communes à l'égard des hôpitaux jurassiens déploient leurs effets jusqu'à l'extinction des dettes considérées. Dans le message à l'appui de la loi sur les établissements hospitaliers, le commentaire relatif à cette disposition précise plus clairement que « *la présente loi ne s'appliquant pas aux crédits d'investissement et aux dettes des communes existant avant son entrée en vigueur, ces éléments restent soumis à l'ancien droit* » (JdD 2011, pp. 454s.). Or, aux termes de l'article 95, alinéa 2, de la loi sur les hôpitaux (disposition transitoire relative à la reprise des actifs et passifs), les crédits d'investissement sont financés conformément à la législation en vigueur au moment de l'octroi de la subvention cantonale, la date de l'arrêté faisant foi. Il convient ainsi d'en conclure que les modalités de financement prévues dans l'arrêté du Parlement du 18 février 2009 continuent à s'appliquer pour cet investissement.

Avec l'introduction du nouveau droit en 2012, les enveloppes budgétaires pour les charges d'investissement ont disparu. La seule possibilité existante pour que l'Etat continue à honorer son engagement de prendre seul en charge cet investissement était de l'inclure dans les contrats de prestations annuels relatifs aux prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations avec l'Hôpital du Jura.

L'amortissement comptable du centre de rééducation a été intégré dans les calculs du tarif en vue de son renouvellement futur. Celui-ci n'a pour effet (s'agissant des biens acquis avant 2012) que de prendre en compte leur amortissement comptable (en vue du renouvellement) dans le cadre du tarif qui venait d'être institué par le nouveau mode de financement. Il ne modifie toutefois en rien le mode de financement originel des biens considérés.

Le montant de l'annuité, c'est-à-dire les intérêts de la dette et l'amortissement financier, payé actuellement par l'Etat pour le centre de rééducation (environ CHF 500'000) est donc intégré au contrat des PIG et autres prestations avec l'Hôpital du Jura. Il ne fait que remplacer le montant qui aurait dû être versé par la voie des enveloppes d'exploitation si le système de financement n'avait pas changé.

Coûts des travaux

La réalisation du centre de rééducation a coûté CHF 11'435'649.22 dont CHF 8'091'394.75 pour la construction du nouveau bâtiment (art. 69, al. 1, litt. b, LH ; sans crédit d'étude de CHF 500'000 déjà accepté par le Parlement). Le solde concerne l'assainissement de certains locaux et d'autres investissements en matériel (art. 69, al. 1, litt. a, LH). Le décompte final de construction a par ailleurs été validé par le CFI dans son rapport du 19 décembre 2014.

Projet

Il s'agit pour l'Etat de solder en un seul versement l'investissement octroyé par le Parlement et alors financé par l'Hôpital du Jura, plutôt que poursuivre le versement des annuités. Ainsi, il est proposé que l'Etat verse le montant de la valeur de l'investissement au 31 décembre 2021 soit CHF 7'230'040 (voir document en annexe) et qu'il cesse de verser les annuités (intérêts et dettes) à l'Hôpital du Jura, soit environ CHF 500'000 par an.

En effet, en tenant compte d'une différence de 1% entre les taux d'emprunt de l'Hôpital du Jura et de celui de l'Etat, la charge des intérêts diminuerait en 2022 d'environ CHF 70'000. Cette économie baisserait ensuite d'environ CHF 4'000 les années suivantes (CHF 66'000.- an+1, CHF 62'000.- an+2, CHF 58'000.- an+3, etc.). Ainsi, la réduction de charge financière serait de près de CHF 764'000 sur toute la durée restante du crédit[1] ou environ CHF 32'000 en moyenne annuelle, grâce à des taux d'intérêts plus avantageux.

Selon la politique d'amortissements de l'Etat, ce versement s'assimile à une subvention d'investissement et est amorti sur 10 ans. Les amortissements comptables augmenteront donc d'environ CHF 723'000 par année sur cette période.

Référendum facultatif

Le principe de cette dépense résulte de l'arrêté du Parlement du 18 février 2009, lequel a été soumis au référendum facultatif. Le présent arrêté ne fait que régler les modalités de paiement de cette dépense. Il n'y a donc pas lieu de soumettre celui-ci au référendum facultatif. Une même dépense ne peut en effet faire l'objet que d'un seul vote.

Le Gouvernement invite le Parlement à accepter l'arrêté joint octroyant un crédit supplémentaire de CHF 7'230'040 au Service de la santé publique visant à solder le financement du centre de rééducation sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Nathalie Barthoulot
Présidente

Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'État a.i.

Annexes :

- Message du Gouvernement au Parlement concernant le centre de rééducation sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura du 18 novembre 2008
- Arrêté du 18 février 2009
- Tableau des valeurs résiduelles
- Projet d'arrêté

[1] Selon les normes comptables applicables à l'H-JU (ITAR-K), les immobilisations (8.1 mios) sont amorties en 33 ans, les autres installations fixes (2.7 mios) en 20 ans, le mobilier (371'000.-) en 10 ans et les appareils (244'000.-) en 5 ans, alors que le matériel informatique (20'000.-) est amorti en 4 ans. Le crédit en lien avec le centre de rééducation prendra fin en 2046 ; la durée restante est donc de 24 ans.

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CONCERNANT

LE CENTRE DE RÉÉDUCATION SUR LE SITE DE PORRENTRUY DE L'HÔPITAL DU JURA

Embargo jusqu'au 5 décembre 2008

Table des matières

Table des matières 2
Introduction 3
1. Historique 3
2. Bases légales 3
3. Un centre de compétences 4
4. Situation actuelle de la rééducation dans le Jura 4
5. Les besoins 5
6. Le projet 5
   a. Définitions 5
   b. Patients concernés et prestations offertes 5
   c. Fonctionnement général 6
   d. Incidences sur la population 7
   e. Incidences sur l'activité de l'Hôpital du Jura et l'effectif du personnel 7
   f. Coordination avec la Clinique Le Noirmont 7
7. Descriptif du projet architectural 7
   a. Le concept urbanistique 7
   b. Le concept architectural 7
   c. Programme des locaux 8
8. Aspects financiers 8
   a. Devis de l'extension 8
   b. Autres coûts liés (investissements parallèles) au projet du centre de rééducation 9
   c. Coûts des équipements 9
   d. Résumé des investissements sur le site de Porrentruy 10
   e. Comparaison des coûts annoncés et des coûts finaux pour le centre de rééducation 10
   f. Financement 11
9. Préavis du Conseil de la santé publique 12
10. Calendrier 12
Conclusion et proposition 12

Introduction

Le présent message finalise le plan hospitalier décidé le 23 novembre 2005 par le Parlement jurassien en dotant le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura d'un centre de compétences en rééducation. Le législatif rejoignait en cela les recommandations de l'Assemblée interjurassienne, qui dans sa résolution n°57, positionne le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura comme centre de compétence en orthopédie et rééducation.

Aujourd'hui, le Gouvernement propose au Parlement de voter un crédit de construction de 8'475'000 francs (arrondi) destiné à financer le centre de rééducation sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura. Ce faisant, le Parlement achèvera de réaliser le plan hospitalier de 2005 et confirmera sa volonté de diversifier les missions dévolues à chaque site hospitalier.

En parallèle, le Gouvernement propose, dans un second message, une modification du plan hospitalier[1]. L'objectif est d'assurer la pérennité d'un hôpital francophone de soins aigus entre Bâle et Bienne, de manière à pouvoir mieux répondre aux nouvelles contraintes imposées par la révision de la LAMal (financement des hôpitaux). Dans ce contexte, le Gouvernement jurassien tient tout particulièrement à ce que soient garanties la qualité des soins prodigués dans le Jura et la sécurité des patients qui s'y font soigner. Il s'agit en outre de maintenir l'attractivité de l'Hôpital du Jura en suivant une logique de différenciation des missions des sites.

1. Historique

Le message du Gouvernement du 21 juin 2005, relatif à la "planification hospitalière cantonale et interjurassienne", mentionnait déjà que "l'idée de base est de créer un centre de compétences de dimension cantonale, voire intercantonale, à Porrentruy, en matière de rééducation. Avec l'orthopédie, la rééducation constituera le noyau des missions du site de Porrentruy". Le Parlement, par arrêté du 23 novembre 2005 portant modification du plan hospitalier, a donné l'orientation vers le regroupement des prestations de rééducation sur le site de Porrentruy.

En avril 2006, le Parlement a accordé un crédit d'étude à l'Hôpital du Jura pour un centre de compétences en rééducation sur le site de Porrentruy via un concours d'architecture. Un montant d'un demi-million était ainsi destiné au financement du concours ainsi que du projet définitif avec plans et devis général et plan de financement. Le concours d'architecture a été lancé cette même année.

Sept projets ont été évalués par le jury et le projet PATCH, du Consortium Lüscher-Sironi de Lausanne/Porrentruy, a obtenu le premier rang. En 2007, le Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura a donné mandat à ce consortium pour réaliser un projet avec plans et devis. En mai 2008, le projet chiffré a été déposé à l'Hôpital du Jura par ses auteurs. En juillet 2008, le Gouvernement a reçu la demande de crédit de la part de l'Hôpital du Jura.

2. Bases légales

La présente demande de crédit est fondée l'art. 69, al. 1, litt. b, de la loi du 22 juin 1994 sur les hôpitaux (LH). Cet article dispose que "l'Etat assume le financement des investissements hospitaliers selon les règles suivantes : (...) b) par des crédits d'investissements spéciaux pour les constructions nouvelles".

Le centre de rééducation du site de Porrentruy est une construction nouvelle. Il doit donc être financé par un crédit d'investissement spécial qui relève de la compétence du Parlement.

---

[1] Cf. Message du Gouvernement au Parlement concernant une modification du plan hospitalier du 18 novembre 2008.

Les autres travaux de rénovation et d'équipement sur le site de Porrentruy seront financés par l'enveloppe budgétaire d'investissement « ordinaire » au sens de l'art. 69, al.1, litt. a, LH.

3. Un centre de compétences

L'adage dit: "on ne fait bien que ce qu'on fait souvent". Ainsi, pour qu'une équipe soit en mesure de gérer des cas difficiles, mais aussi ordinaires tout en garantissant un niveau élevé de qualité et de sécurité, il faut qu'elle y soit préparée et entraînée. Or, les bons réflexes et la maîtrise des gestes difficiles ne s'acquièrent que par la pratique, dans le cadre d'un travail d'équipe. Dans des établissements ou des services de trop petite taille, le nombre de cas est insuffisant pour répondre à cette exigence. Par ailleurs, les navettes entre les différents sites d'un même service hospitalier éloignés d'une trentaine de kilomètres compliquent la tâche des équipes médicales et soignantes et contribuent à allonger inutilement la durée des séjours hospitaliers. Enfin, l'attractivité d'un hôpital nécessaire à l'engagement des meilleurs professionnels est mise en danger par l'éclatement des structures et des services. Il s'agit donc de regrouper les compétences et de se donner les moyens de les maintenir dans le Jura.

Pour ces raisons, le Gouvernement est convaincu de la nécessité de créer un centre de compétences de rééducation sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura en parallèle à la concentration (réalisée à ce jour) de l'orthopédie sur ce même site.

4. Situation actuelle de la rééducation dans le Jura

Pour la bonne compréhension du rôle du centre de rééducation, il est nécessaire de préciser la situation actuelle et ainsi de distinguer deux services, le service de réadaptation et médecine gériatrique (RMG) d'une part, et le service de rééducation et de médecine physique (RMP) d'autre part. Une étroite collaboration existe entre ces services. Les patients sont orientés vers l'un ou l'autre service selon des critères médicaux.

Le RMG s'occupe des soins subaigus, dispensés à la suite de traitement ou dans le cadre d'une réadaptation. Il se trouve dans le bâtiment des Minoux.

Le RMP est chargé de la rééducation neurologique et musculo-squelettique telle que présentée ci-après. Situé au pavillon Sainte-Marthe sur le site de Porrentruy depuis le 1er octobre 2005, ce service offre une vingtaine de lits sur un seul étage. En plus des patients en rééducation, dont la durée de séjour moyenne oscille entre deux et trois semaines, jusqu'à cinq patients TCC (traumatisés crânio-cérébraux) peuvent être pris en charge durablement dans cette unité. Bien qu'étroitement lié à la rééducation, le Service de physiothérapie est actuellement localisé dans le bâtiment principal, à près de 200 mètres du Service de rééducation, à des niveaux différents. Son accès est donc laborieux et malaisé.

Sur les quatorze lits de rééducation du site de Delémont avant le réaménagement de la maternité, six ont déjà été transférés sur le site de Porrentruy, dans le service de réadaptation et de médecine gériatrique (RMG). Avec l'ouverture du centre de rééducation, les huit lits restants à Delémont et les emplois qui y sont liés seront en totalité transférés sur le site de Porrentruy.

Certaines prestations spécifiques de rééducation recherchées à l'extérieur du canton du Jura continueront à l'être dans une proportion qu'il est difficile de quantifier, mais la création d'un véritable centre de compétences permettra de rapatrier certains patients pris actuellement en charge dans ces structures hors-canton et d'attirer des patients extra-cantonaux, grâce à l'élargissement de la palette des prestations de l'Hôpital du Jura.

5. Les besoins

Les besoins dans le domaine de la rééducation sont en augmentation, en raison du vieillissement de la population. Il s'agit donc d'un domaine appelé à se développer considérablement ces prochaines années. De plus, il existe un grand potentiel de spécialisations à explorer, dans les domaines du traitement de la douleur chronique, des maladies du métabolisme et de la maladie de Parkinson, pour ne citer que ceux-là. Le site de Porrentruy est donc appelé à se développer.

Pour évaluer le nombre de lits nécessaires, le Gouvernement s'appuie sur l'appréciation de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé de l'Est de la Suisse. Dans une récente étude, celle-ci retient que les besoins iront croissants et les évalue, pour un bassin de population de 100'000 habitants, à une douzaine pour la rééducation neurologique et à une vingtaine pour la rééducation musculo-squelettique. Le projet prévoit 36 lits et se situe dans la norme empirique considérant l'objectif d'élargir l'offre du centre de rééducation à la population des régions voisines au canton du Jura.

6. Le projet

Pour garantir la concurrence dans le cadre de projets immobiliers, le maître d'œuvre peut choisir entre trois procédures, le concours, le mandat d'études parallèles et l'appel d'offres. Ce dernier s'applique bien lorsque le projet est parfaitement connu et que le maître d'œuvre sait exactement ce qu'il veut. Pour permettre aux soumissionnaires d'étudier et de prendre en compte tous les détails et l'intégration dans le paysage et d'autres aspects techniques, le concours a paru la forme la plus appropriée et a finalement été retenue par le Parlement au travers le crédit d'étude de 500'000 francs décidé le 26 avril 2006.

Suite au concours d'architecture, le Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura a attribué le mandat au Consortium Lüscher-Sironi, sur la base de l'avant-projet présenté au concours, d'élaborer un projet détaillé et chiffré, tout en insistant sur la nécessité de réduire les volumes au strict nécessaire. La direction de l'Hôpital du Jura a institué un groupe de travail composé de médecins, de personnel des soins et du département logistique et hôtelier, pour poursuivre la réflexion et définir les besoins détaillés avec le soutien du bureau Lüscher-Sironi.

Sur les 500'000 francs du crédit d'étude, 185'000 francs ont été consacrés au concours et 315'000 francs à titre forfaitaire pour couvrir les prestations d'architecte relatives au projet.

a. Définitions

Le centre de rééducation se veut pluridisciplinaire et se destine à accueillir des patients qui nécessitent des mesures de rééducation. Il s'agit d'un centre qui offre de la rééducation en médecine physique, soit sous forme d'une rééducation musculo-squelettique ou de réhabilitation neurologique, et qui accueille des traumatisés crânio-cérébraux (TCC). Parmi les patients nécessitant une réhabilitation neurologique se trouvent entre autres les personnes souffrant de la maladie de Parkinson. Selon l'orientation prise par le centre de rééducation dans le domaine des prises en charge comportementalistes, l'engagement d'un ou d'une psychologue sera examiné pour compléter l'équipe actuelle.

Les prestations du centre sont offertes de manière stationnaire (c'est-à-dire que les patients sont hospitalisés) ou de manière ambulatoire.

b. Patients concernés et prestations offertes

La mission générale du centre est donc la prise en charge de patients nécessitant des prestations stationnaires de rééducation pour retrouver leur autonomie, en principe après une opération ou une intervention dans un service de soins aigus.

Le champ d'activités générales est la rééducation de l'appareil moteur et la rééducation neurologique. Seront pris en charge notamment:

- dans le domaine de la rééducation musculo-squelettique, les patients ayant subi une intervention chirurgicale élective, souvent orthopédique, les cas présentant des troubles de l'appareil moteur chroniques de type arthrosique ou inflammatoire, les cas présentant des troubles trophiques, une atteinte des muscles ou des articulations périphériques, les cas présentant une affection chronique de la colonne vertébrale ou un état après intervention neuro-chirurgicale, par exemple hernie discale, les cas présentant des séquelles neurologiques ou ostéoarticulaires après affection aiguë de l'appareil moteur, les états post-amputations, les patients lombalgiques et les polytraumatisés;
- dans le domaine de la réhabilitation neurologique, les patients présentant des séquelles d'accidents vasculaires cérébraux, médullaires ischémiques et/ou hémorragiques, les cas d'affections démyélinisantes ou inflammatoires de la moelle, les syndromes extra-pyramidaux, les traumatismes médullaires et cérébraux légers et moyennement sévères;
- les patients traumatisés crânio-cérébraux (TCC), qui ont perdu leur autonomie suite à une atteinte cérébrale sévère, donc avec des séquelles importantes et de longue durée;
- d'autres patients selon des pistes encore à explorer (voir point 5 ci-dessus).

Le séjour dans le centre, en moyenne de deux à trois semaines, nécessite un pronostic favorable en vue d'un retour à domicile et d'une reprise d'activités autonomes.

Les prestations suivantes seront dispensées:

- physiothérapie - kinésithérapie (méthode de rééducation vertébrale, renforcement musculaire, reprogrammation sensitive ou motrice, méthode de Bobath, méthode de musculation abdominale et spinale, réentraînement à l'effort, électrothérapie, ultrasonothérapie, thermothérapie).
- diverses méthodes physiques, marche, gymnastique;
- hydrothérapie (en piscine);
- rééducation et réadaptation des troubles labyrinthiques et visuels;
- isocinétique (exercice de mouvements avec machines);
- technique de relaxation, sophrologie;
- évaluation et rééducation des troubles de la déglutition;
- ergothérapie;
- évaluation d'ergothérapie (visite à domicile);
- logopédie (rééducation du langage).

Les patients seront hébergés dans le bâtiment Sainte-Marthe.

De plus, de nombreux patients fréquenteront le centre de manière ambulatoire pour des prestations médico-thérapeutiques (physiothérapie, ergothérapie, etc.) et des consultations médicales.

c. Fonctionnement général

Le centre de rééducation sera intégré à l'activité médicale et soignante de l'Hôpital du Jura, site de Porrentruy. La constitution d'une équipe de rééducation multidisciplinaire est le modèle de fonctionnement retenu. Il pourra d'ailleurs largement s'inspirer de ce qui a été mis en place depuis plusieurs années au sein même de l'Hôpital du Jura dans les services de rééducation et de médecine physique (RMP).

Dans l'organigramme, le service de rééducation de l'Hôpital du Jura est dirigé par un médecin-chef nommé par le Conseil d'administration.

d. Incidences sur la population

L'offre de prestations va augmenter à moyen terme. La qualité de la prise en charge s'améliorera grâce à une concentration des compétences sur un seul lieu. La meilleure visibilité du centre et une amélioration de l'image de l'Hôpital du Jura auprès de la population et auprès des médecins prescripteurs devrait accroître sa notoriété et donc son attractivité. Un développement de la diversité des prestations est également souhaitable à moyen terme.

e. Incidences sur l'activité de l'Hôpital du Jura et l'effectif du personnel

Avec la concentration des activités de rééducation sur un seul site, l'activité de l'Hôpital du Jura bénéficiera d'une mission plus clairement définie et d'une répartition de ses activités plus précise. Il faut en attendre des retombées positives, comme une meilleure qualité des prises en charge, un meilleur fonctionnement et des prestations accrues.

L'effectif du personnel de l'Hôpital du Jura restera globalement stable, mais il augmentera à Porrentruy suite au transfert intégral de la rééducation sur ce site.

L'augmentation du volume du bâtiment Sainte-Marthe et la déconstruction des autres bâtiments (ancienne pédiatrie, bâtiment militaire) n'affectera pas le volume de travail du personnel de nettoyage ni du personnel technique. A relever que l'actuelle physiothérapie devrait accueillir le centre de rééducation pour enfants (CRE).

f. Coordination avec la Clinique Le Noirmont

Le nouveau centre sis à Porrentruy n'entrera pas en concurrence avec la Clinique Le Noirmont, du simple fait que ses prestations s'adressent à une autre catégorie de patients. Celle-ci offre des prestations en matière de réadaptation cardio-vasculaire au sens large, à quoi s'ajoute la réadaptation spécifique pour patients souffrant de troubles du métabolisme (obésité morbide, diabète). L'Hôpital du Jura et la Clinique Le Noirmont travaillent en bonne intelligence pour coordonner leurs offres respectives.

7. Descriptif du projet architectural

a. Le concept urbanistique

Selon ses auteurs, le projet s'insère dans la topographie existante, sur le parcours traversant Nord-Sud reliant l'entrée principale de l'Hôpital avec le chemin des Minoux. Un nouveau rapport avec le parc s'établit à travers des séquences réalisées avec des escaliers, rampes et esplanades construits sur le socle de l'ancienne pédiatrie, le tout en soulignant l'intégrité du lieu : "l'Hôpital dans le parc". L'architecture de l'existant est revalorisée en créant un nouvel ensemble en associant au pavillon Sainte-Marthe un volume compact et emblématique qui retrouve dans sa forme et son orientation les "règles" de composition du site hospitalier. Un apport de complémentarité au point de rencontre entre l'existant et le neuf requalifie également le paysage environnant : le parc d'accès, la terrasse et l'entrée au Sud située sous "l'aile" des salles des soins.

Pour les patients au bénéfice de prestations ambulatoires et une grande partie des visiteurs, l'accès au centre de rééducation se fera par la voie située au Sud du bâtiment principal du site. Cet accès est l'entrée principale du centre de rééducation. Des places de parc sont aménagées à proximité immédiate de l'entrée.

b. Le concept architectural

Dans le cadre de la procédure du concours, l'Hôpital du Jura, soucieux de contenir les coûts tout en satisfaisant les besoins du projet, a mis sur pied un groupe de travail composé de médecins, de personnel des soins et du département logistique et hôtelier

pour accompagner le travail de l'architecte et définir les besoins détaillés. Le concept architectural correspond ainsi strictement aux besoins de l'Hôpital du Jura en la matière. Le concept général postule l'utilisation de l'actuel pavillon Sainte-Marthe et la construction d'une extension reliée avec la distribution des activités et les fonctions suivantes:

- pavillon Sainte-Marthe (deux niveaux) : unité de soins, c'est-à-dire les chambres des patients et les locaux directement associés;
- extension (nouvelle construction) : locaux et infrastructures de traitement (physiothérapie, ergothérapie, logopédie, piscine, autres locaux), bureaux, salles de consultation médicale, salles de réunion, installations techniques.

Ce projet crée un nouveau lieu de vie. Autour d'un espace central se regroupent les salles des soins. Les locaux de consultation sont directement accessibles à tous les niveaux depuis le pavillon Sainte-Marthe et depuis les salles de soins correspondantes.

L'ensemble du programme sera logé dans une enveloppe rationnelle, construite dans un périmètre restreint, permettant ainsi la mise en place d'un chantier autonome en minimisant les impacts de la réalisation sur l'exploitation des pavillons existants.

La structure du centre sera entièrement construite en béton armé.

Le projet est conçu pour répondre aux demandes d'utilisation et aux exigences techniques en intégrant les principes du développement durable au niveau de l'isolation thermique de l'enveloppe, du concept de ventilation et de la protection solaire.

Un plan de situation ainsi que les plans du centre (extensions architecturales) sont annexés au présent message.

c. Programme des locaux

Le centre comprend des locaux destinés aux soins des patients, par exemple une salle polyvalente de gymnastique, une salle de physiothérapie, une salle d'ergothérapie avec cuisine, une piscine, une salle de réentraînement, plusieurs salles pour l'isocinétique, la sophrologie et les consultations.

S'y trouvent également des locaux administratifs, comme le bureau du médecin chef, un secrétariat, les bureaux des chefs de clinique, des médecins spécialistes, des physiothérapeutes et ergothérapeutes, les bureaux de traitement de logopédie, une salle de réunion. Il comprend également les locaux de service: locaux techniques, local pour archives, locaux de nettoyage, vestiaire, WC, etc.

Un parcours extérieur pour la marche avec escaliers de configurations différentes est aménagé. Une terrasse de délassement et de réunion est également prévue.

8. Aspects financiers

a. Devis de l'extension

Sur le montant total des investissements qui figurent dans le tableau No 2 ci-après, seuls les 8,475 millions de francs correspondent à l'extension accolée au bâtiment Sainte-Marthe. Ce dernier montant ne comprend ni le crédit d'étude de 500'000 francs, accepté par le Parlement le 26 avril 2006, ni les intérêts intercalaires. Ce montant d'investissement est basé sur l'indice des coûts de la construction 2008.

Tableau N° 1 : Devis du centre de rééducation

CFC	Rubrique	Devis Lüscher-Sironi
CFC1	Travaux préparatoires, y c. déconstruction	429'859.-
CFC2	Bâtiment	5'748'669.-
CFC3	Equipements d'exploitation (piscine, ascenseur)	465'364.-
CFC4	Aménagements extérieurs (chemin d'accès, canalisations, places de parc, parcours extérieurs, etc.)	779'781.-
CFC5	Frais secondaires (modélisation, permis, surveillance, œuvre d'art)	400'380.-
CFC9	Ameublement	72'224.-
Options[2]		578'151.-
	Total (art. 69, al. 1, litt. b, LH)	**8'474'426.-**
	Arrondi à	**8'475'000.-**

Pour rappel :
Crédit d'étude (concours et avant projet) : déjà accepté par le Parlement 500'000.-

b. Autres coûts liés (investissements parallèles) au projet du centre de rééducation

Outre la nouvelle construction, des travaux seront également entrepris sur le site de Porrentruy, plus particulièrement au bâtiment Sainte-Marthe, afin d'y installer 36 lits sur deux étages. Ce bâtiment accueille actuellement vingt lits de rééducation sur un seul étage. Il est de plus prévu d'harmoniser les sols et les couloirs du bâtiment Sainte-Marthe avec ceux de l'extension.

D'autres travaux sont également prévus afin de garantir la cohérence du projet dans sa globalité et sa conformité aux normes en vigueur, notamment pour les handicapés. Par ailleurs, il est prévu d'aménager le centre de rééducation pour enfants (CRE), qui accueille actuellement des enfants handicapés pour des thérapies adaptées, dans les locaux qui seront libérés par le Service de physiothérapie.

L'ensemble de ces coûts est estimé aujourd'hui à 2,8 millions de francs. Ils seront pris en charge par l'enveloppe annuelle octroyée à l'Hôpital du Jura et ne nécessitent donc pas de crédit d'investissement spécial du Parlement.

c. Coûts des équipements

Pour assurer les prestations aux patients, il est nécessaire d'acquérir des équipements supplémentaires ou d'en remplacer d'anciens. En effet, dans l'attente de la décision liée à la construction du centre de rééducation, les services concernés ont gelé leurs demandes d'acquisitions ces dernières années.

Par ailleurs, plusieurs nouveaux locaux créés dans le centre devront être équipés pour pratiquer la rééducation. Il s'agit essentiellement de la salle de gymnastique, des locaux de logopédie et de la grande salle d'ergothérapie dans laquelle un agencement de cuisine sera également installé pour les patients. Le coût des équipements supplémentaires s'élèvent à environ 900'000 francs au total (500'000 francs pour physiothérapie et ergothérapie; 400'000 francs pour la rééducation et la médecine physique (RMP)) (voir tableau n°3 ci-après).

[2] La rubrique comprend diverses options: Minergie avec incidences techniques, équipements optionnels et bâche pour la piscine. S'y ajoutent des travaux préparatoires pour le bâtiment Sainte-Marthe (voies de fuites liées à protection incendie), des travaux préparatoires dans la zone pavillon (démolition, désinfections et aménagements extérieurs dans la zone d'entrée dans la galerie.

d. Résumé des investissements sur le site de Porrentruy

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des coûts liés à la construction du centre de rééducation et aux autres investissements sur le site de Porrentruy.

Tableau N° 2 : Résumé des coûts du centre de rééducation

Rubrique	Estimation 2008
Coût du centre selon devis Lüscher-Sironi du 7.05.08 (tableau n° 1)	8'475'000
Sous-total (1) de la construction nouvelle (art. 69, al. 1, litt. b, LH) (sans crédit d'étude 500'000.- déjà accepté par le Parlement)	**8'475'000**
Assainissements Sainte-Marthe selon devis HJU	2'791'750
Equipements supplémentaires physio et ergo (équipements spéciaux)	506'780
Equipements supplémentaires pour service RMP (équipements spéciaux)	427'140
Sous-total (2) de l'assainissement (art. 69, al. 1, litt. a, LH)	**3'725'670**
Total général des projets, avec équipements supplémentaires	**12'200'670**
Arrondi à	**12'200'000**

e. Comparaison des coûts annoncés et des coûts finaux pour le centre de rééducation

En février 2006, les coûts de construction du centre de rééducation avaient dû être estimés sommairement pour permettre au Parlement de se prononcer sur l'opportunité d'un crédit d'étude. L'Hôpital du Jura n'a eu ni le temps ni les moyens de réaliser des études plus approfondies, lesquelles devaient précisément découler des résultats du concours, alors inconnus au moment de l'estimation.

Il faut constater aujourd'hui un écart important entre les 4,9 millions articulés à l'époque et les 8,5 millions du projet définitif. Cet écart est principalement lié au fait que les volumes nécessaires à l'hébergement d'un tel centre ont été évalués à leur minimum nécessaire en retenant des surfaces nettes. Le concours d'architecture laisse libre cours à la créativité des concepteurs pour dimensionner les volumes à bâtir et les voies de circulation à l'intérieur du bâtiment. Le projet retenu par le jury représente un volume de 7'800 m^3, soit 2'175 m^3 (38%) de plus que prévu initialement.

Les coûts des différents projets analysés dans le cadre du concours ont tous été estimés par un expert indépendant. Le projet qui vous est présenté respecte parfaitement cette estimation, d'une part, et se situe au deuxième rang des projets les meilleurs marchés en termes de coûts de construction, d'autre part. Le projet retenu a recueilli l'unanimité des membres du jury pour ses qualités architecturales, sa fonctionnalité, sa compacité et sa simplicité[3].

[3] Ce projet respecte également les conditions du développement durable et son emprise au sol est minimale. Son concept permet une circulation intérieure efficace et adaptée au besoin d'un centre de rééducation. Sa simplicité permet également d'affirmer que ses coûts d'entretien seront minimaux comparés à d'autres projets. Selon la pratique lors des concours d'architecture, un expert en construction a été mandaté pour évaluer le coût de réalisation approximatif des projets, en tenant compte des matériaux utilisés, des surfaces et des volumes déplacés et des conditions extérieures. Ce travail a été réalisé en parallèle à l'évaluation des projets par le jury.

A relever encore que le coût du m³ SIA retenu par l'architecte se monte à 685 francs alors qu'il était à 630 francs dans l'estimation initiale, cette différence (+8.7%), ajoutée à l'effet volume, a entraîné l'augmentation du coût de l'ordre de Fr. 1'800'000.-[4].

Le coût des travaux préparatoires est de 430'000 francs, alors qu'il n'était prévu que 300'000 francs. Les aménagements extérieurs ont un coût de 780'000 francs alors que la prévision était de 400'000 francs. Enfin les options (Minergie, voies de fuite, etc. voir note de bas de page n°2, p. 9) coûtent 580'000 francs alors que rien n'était prévu initialement pour ces coûts-là.

Le solde de la différence (environ 684'000 francs[5]) est imputable à la marge de précision de l'estimation initiale (plus ou moins 20%).

Les autres investissements sur le site de Porrentruy sont traités selon la voie de financement ordinaire des investissements (enveloppe annuelle), qui ne nécessite pas de crédit spécial du Parlement.

f. Financement

Il convient de distinguer le crédit spécial pour une nouvelle construction et le crédit pour les acquisitions et le renouvellement des appareils médico-techniques ainsi que les travaux d'entretien et d'assainissement lourds des bâtiments. Ces deux crédits ne sont en effet pas financés de la même manière.

Le crédit spécial pour une nouvelle construction au sens de l'art. 69, al.1, litt. b, LH est de 8'475'000 francs.

Le montant pour les acquisitions et le renouvellement des appareils médico-techniques (pour la physiothérapie, l'ergothérapie et les équipements supplémentaires pour la rééducation et médecine physique) ainsi que les travaux d'entretien et d'assainissement lourds (du Pavillon Sainte-Marthe) et pour le réaménagement du centre de réadaptation pour enfants (CRE) s'élèvent à 3'725'670 francs, au sens de l'art. 69, al. 1, litt. a, LH. Il est décidé et financé entièrement par l'enveloppe d'investissements de l'Hôpital du Jura.

Le plan de financement global de ces investissements établi par l'Hôpital est le suivant :

Tableau N° 3 : plan de financement selon H-JU (sans crédit d'étude)

Description	2009	2010	2011	2012	Total
Etude du projet et réalisation du centre de rééducation	500'000	3'200'000	4'200'000	574'428	8'474'428
Assainissements Sainte-Marthe	1'500'000	600'000	241'750		2'341'750
Acquisition équipements physio			506'780		506'780
Acquisition équipements service RMP		427'140			427'140
Réaménagement locaux CRE dans ancienne physio (projet à étudier et coût à définir estimation actuelle +/-30%)				450'000	450'000
Par année	**2'000'000**	**4'227'140**	**4'948'530**	**1'024'428**	**12'200'098**
Arrondi à					**12'200'000**

[4] Effet volume : 2'175 m³ à 630.- = 1'370'000.- ; effet prix : 7'800 m³ à 55.- = 430'000.- ; effet total 1.8 mio. L'indice du prix de la construction explique une grande partie de cette augmentation puisqu'il a augmenté de 6.9% entre 2006 (115 pts) et 2008 (123 points).

[5] Différence totale : 8.475 – 4.9 = 3.574 mios. Effets détaillés : 1.8 + 0.13 + 0.38 + 0.58 = 2.89 mios. Solde : 3.574 – 2.89 = 0.684 mio.

L'Hôpital du Jura financera l'investissement du crédit pour la nouvelle construction (art. 69, al.1, litt. b, LH) par voie d'emprunt bancaire si l'enveloppe d'investissements ne devait pas suffire. Les frais financiers liés à la dette ainsi que l'amortissement comptable de la dette seront pris en considération dans la négociation des enveloppes d'exploitation.

L'Hôpital du Jura financera le crédit pour les acquisitions et le renouvellement des appareils médico-techniques ainsi que les travaux d'entretien et d'assainissement lourds (article 69, alinéas 1, lettre b, LH) au moyen de son enveloppe annuelle d'investissements.

9. Préavis du Conseil de la santé publique

Dans sa séance du 3 septembre 2008, le Conseil de la santé publique a préavisé favorablement le projet de centre de rééducation à Porrentruy selon les modalités prévues dans le présent message.

10. Calendrier

Dès la décision du Parlement concernant le crédit spécial, il faut compter environ trois ans avant la mise en service du centre. Ce laps de temps comprend la procédure d'obtention du permis de construire, la mise en soumission et l'adjudication ainsi que les travaux de construction proprement dits. La mise en exploitation du centre de rééducation est donc prévue en 2011 si le Parlement accepte l'arrêté encore cette année.

Conclusion et proposition

Le Gouvernement est convaincu de la nécessité de doter l'Hôpital du Jura d'un centre de compétences en matière de rééducation sur le site de Porrentruy. Les besoins sont avérés. La réalisation de l'objectif du Gouvernement, qui est ainsi d'assurer la pérennité d'un hôpital francophone de référence, entre Bâle et Bienne, se concrétisera par la construction du nouveau centre de compétences en matière de rééducation. Il s'agit en outre de maintenir l'attractivité de l'Hôpital du Jura en suivant une logique de différenciation des missions des sites. L'Hôpital du Jura partage et soutient cette stratégie.

Afin de doter la République et Canton du Jura d'un centre de compétences en rééducation reconnu dans l'Arc jurassien, le Gouvernement propose au Parlement d'accorder à l'Hôpital du Jura un crédit spécial en vue d'une construction nouvelle sur le site de Porrentruy, d'un montant de 8'475'000 millions de francs, en adoptant l'arrêté y relatif.

Delémont, le 18 novembre 2008

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La Présidente :
Elisabeth Baume-Schneider

Le Chancelier :
Sigismond Jacquod

Annexes :
- plans du projet de centre de rééducation
- 1 arrêté

Copie NP. SOu

1355

ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT SPÉCIAL À L'HÔPITAL DU JURA POUR LA RÉALISATION DU CENTRE DE COMPÉTENCES EN RÉÉDUCATION SUR LE SITE DE PORRENTRUY

du 18 février 2009

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 26 de la Constitution cantonale[1)],

vu l'article 45 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales[2)],

vu l'article 69, alinéa 1, lettre b, de la loi du 22 juin 1994 sur les hôpitaux[3)] (LH),

vu l'article 25 de l'ordonnance du 15 mars 2005 concernant l'acquisition et l'entretien des investissements des établissements hospitaliers publics[4)],

arrête :

Article premier [1] Un crédit de construction de 8'475'000 francs est octroyé à l'Hôpital du Jura pour la réalisation du centre de compétences en rééducation sur le site de Porrentruy.

[2] L'Hôpital du Jura est autorisé à recourir à l'emprunt pour financer le crédit de construction susmentionné. La charge financière induite (intérêts et amortissements) est admise au compte d'exploitation de l'Hôpital du Jura.

[3] La participation de l'Etat intervient par l'intermédiaire des enveloppes budgétaires annuelles d'exploitation et d'investissement allouées à l'Hôpital du Jura.

Art. 2 Le montant de 8'475'000 francs est arrêté au 1er avril 2008; il sera adapté à l'évolution de l'indice OFS des coûts de la construction.

Art. 3 Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 4 Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA LE PARLEMENT

Le Président :
Vincent Wermeille

Le Secrétaire :
Jean-Claude Montavon

[1)] RSJU 101
[2)] RSJU 611
[3)] RSJU 810.11
[4)] RSJU 810.113

1355

ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT SPÉCIAL À L'HÔPITAL DU JURA POUR LA RÉALISATION DU CENTRE DE COMPÉTENCES EN RÉÉDUCATION SUR LE SITE DE PORRENTRUY

du 18 février 2009

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 26 de la Constitution cantonale[1],

vu l'article 45 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales[2],

vu l'article 69, alinéa 1, lettre b, de la loi du 22 juin 1994 sur les hôpitaux[3] (LH),

vu l'article 25 de l'ordonnance du 15 mars 2005 concernant l'acquisition et l'entretien des investissements des établissements hospitaliers publics[4],

arrête :

Article premier [1] Un crédit de construction de 8'475'000 francs est octroyé à l'Hôpital du Jura pour la réalisation du centre de compétences en rééducation sur le site de Porrentruy.

[2] L'Hôpital du Jura est autorisé à recourir à l'emprunt pour financer le crédit de construction susmentionné. La charge financière induite (intérêts et amortissements) est admise au compte d'exploitation de l'Hôpital du Jura.

[3] La participation de l'Etat intervient par l'intermédiaire des enveloppes budgétaires annuelles d'exploitation et d'investissement allouées à l'Hôpital du Jura.

Art. 2 Le montant de 8'475'000 francs est arrêté au 1er avril 2008; il sera adapté à l'évolution de l'indice OFS des coûts de la construction.

Art. 3 Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 4 Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA LE PARLEMENT

Le Président :
Vincent Wermeille

Le Secrétaire :
Jean-Claude Montavon

[1] RSJU 101
[2] RSJU 611
[3] RSJU 810.11
[4] RSJU 810.113

ARRÊTÉ PORTANT OCTROI D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ AU VERSEMENT DU SOLDE DÛ PAR L'ÉTAT POUR L'INVESTISSEMENT LIÉ AU CENTRE DE RÉÉDUCATION SUR LE SITE DE PORRENTRUY DE L'HÔPITAL DU JURA

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 57, alinéas 1 et 2, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (1),

vu l'article 59, alinéa 2, de la loi sur les établissements hospitaliers (2),

vu l'arrêté du 18 février 2009 octroyant un crédit d'investissement spécial à l'Hôpital du Jura pour la réalisation du centre de compétence en rééducation sur le site de Porrentruy,

arrête :

Article premier Un crédit supplémentaire de 7'230'040 francs est octroyé au Service de la santé publique.

Art. 2 Il est destiné au versement au 31 décembre 2021 du solde dû par l'Etat pour l'investissement lié au centre de rééducation sur le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura.

Art. 3 Ce montant est imputable au budget 2021 du Service de la santé publique, rubrique 200.5640.00.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :
Katia Lehmann

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

(1) RSJU 611
(2) RSJU 810.11

Décompte centre de rééducation

Numéro	Libellé		Mise en expl.	Durée amort.	Date fin d'amort.	Val.acquisition	Valeur résiduelle au 31.12.2015	Amort.2016 charge annuelle	Amort.2016 charge trim.	Valeur résiduelle au 31.03.2016	Valeur résiduelle au 30.06.2016	Valeur résiduelle au 30.09.2016	Valeur résiduelle au 31.12.2016
20130014	Aménagement locaux CRE	A1H	01.08.2013		01.08.2046	300 744.20	278 939.55	9 022.33	2'256	276 683.97	274 428.39	272 172.80	269 917.22
20130005	Ass.Pavillon Ste-Marthe	A1H	01.07.2013		01.07.2046	12 296.10	11 372.33	368.88	92	11 280.11	11 187.89	11 095.67	11 003.45
20120021	Ass.Pavillon Ste-Marthe	A1H	01.06.2012		01.06.2045	1 380 286.30	1 231 900.12	41 408.59	10'352	1 221 547.97	1 211 195.83	1 200 843.68	1 190 491.53
20120021	Ass.Pavillon Ste-Marthe	A1H	01.06.2012		01.06.2045	41 212.25	37 400.52	1 236.37	309	37 091.42	36 782.33	36 473.24	36 164.15
20120038	Centre de Rééducation	A1H	01.06.2012		01.06.2045	5 768 584.30	5 148 470.24	173 057.53	43'264	5 105 205.86	5 061 941.48	5 018 677.10	4 975 412.71
20130007	Centre de Rééducation	A1H	01.01.2013		01.01.2046	548 231.55	498 885.66	16 446.95	4'112	494 773.92	490 662.18	486 550.45	482 438.71
20130007	Centre de Rééducation	A1H	01.07.2013		01.01.2046	40 040.05	37 037.65	1 201.20	300	36 737.35	36 437.05	36 136.75	35 836.45
	Total bâtiment :			**33.00**		**8 091 394.75**	**7 244 006.07**	**242 741.84**	**60'685**	**7 183 320.60**	**7 122 635.14**	**7 061 949.68**	**7 001 264.22**
20130005	Ass.Pavillon Ste-Marthe	C1H	01.07.2013		01.07.2033	9 459.30	8 279.37	472.97	118	8 161.13	8 042.89	7 924.65	7 806.41
20120021	Ass.Pavillon Ste-Marthe	C1H	01.06.2012		01.06.2032	876 556.20	719 512.58	43 827.81	10'957	708 555.63	697 598.68	686 641.72	675 684.77
20120038	Centre de Rééducation	C1H	01.06.2012		01.06.2032	1 821 913.30	1 495 492.97	91 095.67	22'774	1 472 719.05	1 449 945.14	1 427 171.22	1 404 397.31
	Total installations fixes ECA			**20.00**		**2 707 928.80**	**2 223 284.92**	**135 396.44**	**33'849**	**2 189 435.81**	**2 155 586.70**	**2 121 737.59**	**2 087 888.48**
20130032	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D1H	01.07.2013		01.07.2023	63 391.75	47 545.40	6 339.18	1'585	45 960.61	44 375.81	42 791.02	41 206.23
20120043	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D1H	01.09.2012		01.09.2022	32 040.95	21 360.76	3 204.10	801	20 559.74	19 758.71	18 957.69	18 156.67
20120044	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D1H	01.09.2012		01.09.2022	33 294.55	22 203.64	3 329.46	832	21 371.28	20 538.91	19 706.55	18 874.19
20120045	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D1H	01.09.2012		01.09.2022	24 733.26	16 490.81	2 473.33	618	15 872.28	15 253.95	14 635.61	14 017.28
20120046	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D1H	01.09.2012		01.09.2022	28 024.50	18 675.60	2 802.45	701	17 974.99	17 274.38	16 573.76	15 873.15
20120042	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D1H	01.09.2012		01.09.2022	34 200.87	22 800.70	3 420.09	855	21 945.67	21 090.65	20 235.63	19 380.61
20120037	Equipements service RMP	D1H	01.06.2012		01.06.2022	141 320.64	95 386.51	14 132.06	3'533	91 853.50	88 320.48	84 787.46	81 254.45
20120037	Equipements service RMP	D1H	01.06.2012		01.06.2022	14 333.90	9 920.12	1 433.39	358	9 561.77	9 203.43	8 845.08	8 486.73
	Total mobilier			**10.00**		**371 340.42**	**254 383.34**	**37 134.04**	**9'284**	**245 099.83**	**235 816.32**	**226 532.80**	**217 249.29**
20130006	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D4H	01.07.2013		30.06.2018	40 055.75	20 025.45	8 011.15	2'003	18 022.66	16 019.88	14 017.09	12 014.30
20120041	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D4H	01.09.2012		01.09.2017	4 407.84	1 476.70	881.57	220	1 256.31	1 035.92	815.53	595.14
20120043	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D4H	01.09.2012		01.09.2017	14 959.30	4 991.58	2 991.86	748	4 243.62	3 495.65	2 747.69	1 999.72
20120047	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D4H	01.09.2012		01.07.2017	27 808.50	9 277.10	5 561.70	1'390	7 886.68	6 496.25	5 105.83	3 715.40
20120048	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D4H	01.09.2012		01.09.2017	20 475.50	6 829.30	4 095.10	1'024	5 805.53	4 781.75	3 757.98	2 734.20
20120049	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D4H	01.09.2012		01.09.2017	561.92	193.15	112.38	28	165.06	136.96	108.86	80.77
20120042	Equip.physiothérapie + ergothérapie	D4H	01.09.2012		01.09.2017	95 237.04	31 750.22	19 047.41	4'762	26 988.37	22 226.52	17 464.67	12 702.82
20120037	Equipements service RMP	D4H	01.06.2012		01.06.2017	36 350.20	12 720.12	7 270.04	1'818	10 902.61	9 085.10	7 267.59	5 450.08
20120037	Equipements service RMP	D4H	01.06.2012		01.06.2017	4 225.45	1 625.27	845.09	211	1 414.00	1 202.73	991.45	780.18
	Total outils et appareils			**5.00**		**244 081.50**	**88 888.90**	**48 816.30**	**12'204**	**76 684.83**	**64 480.75**	**52 276.68**	**40 072.60**
20120040	Equip.physiothérapie + ergothérapie	F1H	01.09.2012		01.09.2016	7 723.20	1 285.60	1 285.60	321	964.20	642.80	321.40	0.00
	Total matériel info (Hardware)			**4.00**		**7 723.20**	**1 285.60**	**1 285.60**	**321**	**964.20**	**642.80**	**321.40**	**0.00**
20120040	Equip.physiothérapie + ergothérapie	F2H	01.09.2012		01.09.2016	2 726.15	451.08	451.08	113	338.31	225.54	112.77	0.00
20130011	Site Internet Centre de rééducation	F2H	01.03.2013		28.02.2017	10 454.40	3 047.20	2 613.60	653	2 393.80	1 740.40	1 087.00	433.60
	Total logiciels (Software)			**4.00**		**13 180.55**	**3 498.28**	**3 064.68**	**766**	**2 732.11**	**1 965.94**	**1 199.77**	**433.60**
	Totaux					**11 435 649.22**	**9 815 347.10**	**468 438.90**	**117'110**	**9 698 237.37**	**9 581 127.65**	**9 464 017.92**	**9 346 908.20**
					Acquisition 2013	1 024 673.10							
	Taux moyen			1.81%									
	Intérêts s/val.résiduelle fin trim.précédent						44 945.00			44 414.00	43 885.00	43 355.00	42 825.00
	Amortissements						117 329.00			117 110.00	117 110.00	117 110.00	117 110.00
							162 274.00			**161 524.00**	**160 995.00**	**160 465.00**	**159 935.00**
											Charge annuelle 2016		642919.00

Porrentruy, le 16.09.2021 / mj